

Création du dossier enfant Centre De Loisirs Communauté de Communes Sud-Hérault

Année 2026

Etape N°1 : Liste des documents à fournir.

- Carnet de santé (avec vaccins à jour). Avec nom, prénom et date de naissance de l'enfant. Présentation de l'original obligatoire au 1^{er} rendez-vous.
 - Né avant 2018 : p 90-91-92-93
 - Né après 2018 : p 98-99

Aucune création de dossier ne sera possible en cas de retard de vaccination obligatoire.

- Numéro d'allocataire CAF ou attestation coefficient familial MSA.
- Dernier avis d'imposition de tous les membres du foyer **si non-allocataires CAF**.
- Justificatif de domicile.
- Certificat de scolarité.
- Photo d'identité.
- Le livret de famille.
- L'attestation assurance responsabilité civile couvrant l'enfant pour les activités périscolaires extrascolaires.
- Un RIB : il appartient aux familles de nous transmettre tout changement de coordonnées bancaires. Ce RIB sera exclusivement utilisé pour d'éventuels remboursements.
- Fiche Parents (en cas de garde alterné, nous transmettre le jugement de garde).

Etape 2 : Rendez-vous auprès de nos services.

Prise de rendez obligatoire au 04 67 93 52 17

Sur rendez-vous, aux horaires ci-dessous :

Lundi	8h00-12h00
Mercredi	9h00-12h00 / 13h30-18h00
Vendredi	13h00-16h00